

PRÉFET DES YVELINES**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de-France****Unité départementale des Yvelines****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Demandes de permis exclusif de carrière et d'autorisation
environnementale de la société CIMENTS CALCIA ayant pour objet
l'exploitation d'une carrière sur la commune de Brueil-en-Vexin**

Par arrêté du 30 juillet 2018, une enquête publique d'une durée de 33 jours est organisée **du 17 septembre au 19 octobre 2018 inclus** sur la demande de permis exclusif de carrière et la demande d'autorisation environnementale présentées par la société CIMENTS CALCIA en vue d'exploiter une carrière de calcaire cimentier à ciel ouvert sur la commune de Brueil-en-Vexin.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire.

A l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Le ministre chargé des mines et le ministre chargé de l'environnement sont compétents pour statuer par arrêté conjoint sur la demande de permis exclusif de carrière (octroi ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2018> ;

- sur support papier, aux mairies de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt aux jours et heures d'ouverture des mairies au public ;

- sur un support informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – unité départementale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, ouvert à cet effet dans les mairies de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie de Brueil-en-Vexin, siège de l'enquête, à l'attention du président de la commission d'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au président de la commission d'enquête du 17 septembre 2018 à 9h00 au 19 octobre 2018 à 18h00 :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site suivant :

<http://exploitation-carriere-brueil-en-vexin.enquetepublique.net/>

- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête :

exploitation-carriere-brueil-en-vexin@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé (site mentionné ci-dessus) dans les meilleurs délais.

Monsieur Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets en retraite, est désigné en qualité de membre et président de la commission d'enquête. Monsieur Joël EYMARD, ingénieur en chef Aéroport de Paris en retraite, et Monsieur Yves MAËNHAUT,

ingénieur en ingénierie de réseaux en retraite, sont désignés en qualité de membres de la commission d'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et heures suivantes :

- à la mairie de Brueil-en-Vexin :
 - Lundi 17 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 28 septembre 2018 de 15h00 à 18h00
 - Vendredi 5 octobre 2018 de 15h00 à 18h00
 - Samedi 6 octobre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 19 octobre 2018 de 15h00 à 18h00

- à la mairie de Guitrancourt :
 - Lundi 17 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
 - Jeudi 27 septembre 2018 de 16h00 à 19h00
 - Samedi 29 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - Jeudi 4 octobre 2018 de 16h00 à 19h00
 - Vendredi 19 octobre 2018 de 15h00 à 18h00

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de Monsieur Renaud MAGGION, ingénieur projets de la société CIMENTS CALCIA, (avenue Victor Hugo-78440 Gargenville).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public aux mairies de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt, à la DRIEE - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.